

**Le Président de l'Université de La Réunion,**

Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;  
Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;  
Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;  
Vu la délibération du conseil d'administration du 16/12/2025 fixant les postes ouverts au recrutement dans le cadre de la campagne d'emplois pour l'année 2026 ;  
Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte du 14/04/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

**ARRETE**

**Article 1er :** La commission d'affectation créée en vue de pouvoir le poste de second degré n° 4439, en Sciences industrielles de l'ingénieur option informatique et numérique (H1413) à l'École Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien (ESIROI) est constituée des membres dont les noms suivent :

Civilité	Nom	Prénom	Corps	Section CNU ou discipline
M.	RAZAFINDRALAMBO	Tahiry	MCF	CNU 27
M.	COURDIER	Rémy	PR	CNU 27
Mme	GARCIA	Cyrielle	MCF	CNU 63
Mme	LE GONIDEC	Marion	MCF	CNU 25
M.	GROUFFAUD	Joël	PRAG	Mathématiques
Mme	RICQUEBOURG BEAUVAL	Julie	PLP	Eco. - Gestion Option Marketing

**Article 2 :** Monsieur Tahiry RAZAFINDRALAMBO est nommé président de cette commission.

**Article 3 :** Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 16 avril 2026

Monsieur le Président de l'université

